

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2004

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire.

Mme LESIEUR Evelyne, MM. BUTTARD Eric, RAVIER Marc, BOCHET Marcel, adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, FAVIER Stéphanie.

MM. DALDOSSO Serge, DALLA COSTA René, GROS Joël, MEULE Bruno, VARESANO José, VIARD Marcel.

Absents excusés :

Mme MACALUSO Claude (procuration à M. RAVIER Marc),

Mme GROS Danielle (procuration à Mme CHOMAZ Josiane),

M. AMEVET Daniel (procuration à Mme LESIEUR Evelyne),

M. THIAFFEY Jean-François (procuration à M. BUTTARD Eric),

M. CANTIN Philippe.

Secrétaire de séance :

M. BUTTARD Eric

Avant de prendre l'ordre du jour Monsieur le maire demande au conseil municipal d'y ajouter un point concernant le chalet communal du plan du cuir.

A l'unanimité des présents le maire est autorisé à ajouter ce point et à procéder à une demande de subvention, au titre de la DGE, pour restaurer ce bâtiment communal.

La subvention espérée s'élèverait à 32 % du montant HT des travaux estimés à 11000 €TTC.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2003.

Serge DALDOSSO absent lors de la réunion du 2 décembre figure parmi les présents sur le compte rendu. Il demande des précisions concernant la date fixée par le président de la république pour honorer les morts de la guerre d'Algérie. Le 5 décembre, date de l'inauguration d'un monument situé à Paris par Jacques CHIRAC sera désormais, la date officielle de cette commémoration. La commune a l'obligation d'organiser une cérémonie.

Le 19 mars date de la signature des accords d'Evian, pourra toujours être commémoré par les associations d'anciens combattants qui le désirent .

2. APPROBATION DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S

Monsieur le maire donne la parole à Marcel BOCHET qui fait le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2004.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions du CCAS, concernant une demande de secours d'urgence et l'attribution des subventions 2004 aux associations à but social ou humanitaire.

Une augmentation de 3 % est appliquée par rapport à 2003.

Les subventions allouées s'élèvent donc à :

L'amicale des donneurs de sang 301 €

La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés 81 €

L'association collectif inter peuple 354 €

L'association départementale d'actions médico-sociales 37 €

L'association des parents d'enfants inadaptés de Maurienne 178 €

Les pupilles de l'enseignement 111 €

La ligue contre le cancer du département de la Savoie 164 €

Le centre anti-tuberculeux 75 €

L'association vie libre 178 €

Le budget primitif 2004 du CCAS dont les dépenses sont en progression, s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 700 €

La subvention du budget général de la commune s'élève à 11 100 €

3. APPROBATION MARCHE SNUTP/OLIVA DU LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE.

Les travaux d'aménagement du lotissement Saint-Antoine étaient estimés par la DDE à 681 093 € HT. La commission d'appel d'offres du 12 janvier 2004 a permis de retenir la société SNUTP/OLIVA qui les a estimés à 526 208 € HT.

43 701 € séparaient l'entreprise retenue de la seconde et l'offre la plus haute se montait à 673 878 €

Le conseil municipal à l'unanimité délibère pour approuver le marché, autoriser le maire à signer et précise le financement de l'opération.

Aujourd'hui ce dossier est à son terme, la commune procède à l'acquisition des terrains. Les travaux pourraient commencer début mars et devraient durer 5 mois.

4. DEMANDE DE CONCOURS A L'O.P.A.C

Une partie du lotissement (3884 m²) sera destinée à la construction d'habitations en locatif.

Aujourd'hui il convient de demander le concours de l'O.P.A.C qui se chargerait de ses constructions.

Lors de la commission des finances du 3 02 2004 un débat portant sur le fait de «donner» le terrain à l'office d'aménagement et sur le type de constructions à réaliser a eu lieu.

L'opérateur recherchant l'équilibre de l'opération, il est d'usage que la commune contribue financièrement en apportant le terrain. le conseil général subventionne à hauteur de 7500 € par appartement si la commune en fait de même. Il conviendrait de subventionner l'OPAC à hauteur de 160 000 €. Monsieur le maire propose au conseil pour ne pas grever le budget de vendre le terrain au constructeur puis de compenser par le versement de subventions pouvant s'étaler sur deux années. Il conviendrait donc de verser 80 000 € en 2004 et la différence (estimée et négociée au regard du coût réel du projet) en 2005. Il propose également de demander à l'O.P.A.C d'étudier l'implantation sur cette zone de 5 ou 6 maisons individuelles ainsi qu'un petit bâtiment de 6 ou 7 appartements (du T2 à T3 ou 4).

Le conseil accepte à l'unanimité ces deux propositions.

Monsieur le maire précise que selon une étude récente 80 % des foyers peuvent accéder à la location des appartements des offices publics.

5. DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

Après avoir opté pour la TPU (Taxe Professionnelle Unique) et à compter du premier janvier 2004 la communauté de communes « cœur de Maurienne » percevra la taxe professionnelle en totalité.

La commune ne percevra plus que les taxes ménage. En contre partie la CCCM versera à la commune une dotation de compensation lui assurant le même niveau de ressources fiscales qu'en 2003.

Tout transfert de charges à la CCCM devra dès lors être évalué au plus juste puisqu'il sera déduit de cette compensation financière.

Une commission d'évaluation spécifique doit être créée.

Composée de 8 membres (3 pour Saint-Jean de Maurienne, 1 pour chacune des autres communes de la communauté) elle sera chargée d'évaluer le coût réel de la charge transférée par les communes à la communauté de communes.

Après évaluation le montant estimé sera validé sous la double égide du conseil municipal et du conseil communautaire.

Monsieur le maire est désigné à l'unanimité moins sa voix comme le représentant la commune à la commission d'évaluation des charges transférées.

6. FIXATION PRIX DE VENTE DU LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE.

Monsieur le maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif du coût réel de la réalisation du lotissement Saint-Antoine. Le calcul du coût total a de l'importance car il détermine le prix de vente puisque le conseil s'est engagé à vendre le m² de terrain au prix de revient à la collectivité.

Le prix de revient du lotissement s'élève à 791 681 €HT, ventilé comme suit :

- Achat des terrains	95 077 €HT
- Expert Foncier dossier DUP + procédure foncière	44 675 €HT
- Travaux de voirie réseaux et aménagements	526 210 €HT
- Provision pour imprévus (5%)	26 310 €HT
- DDE maîtrise d'œuvre du projet, étude travaux	33 200 €HT
- Architecte dossier permis de lotir	7 262 €HT
- Géomètre -relevé topo de la zone	7 113 €HT
- piquetage périmètre	4 495 €HT
- bornage des lots	8 340 €HT
- Coordonnateur sécurité chantier	1 000 €HT
- Redevance archéologique préventive	7 096 €HT
- Frais administratifs (timbres + personnel)	8 649 €HT
- Indemnités - juge d'expropriation	322 €HT
- commissaire enquêteur	899 €HT
- Duplication dossiers divers Sicoli, Roux	1 937 €HT
- Annonces légales publications	2 096 €HT
- Frais financiers	17 000 €HT

Pour arriver à un prix d'équilibre il conviendrait de vendre les 18 188 m² des 25 lots du lotissement à 43.53 €HT soit 52.06 €TTC.

Sur cette base Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente du m² de terrain aux particuliers.

A l'unanimité le conseil municipal opte pour un prix de vente de 52 €TTC.

7. FIXATION DU PRIX DE VENTE ZAC DU PRE DE PAQUES.

La Communauté de communes cœur de Maurienne a désormais compétence pour la gestion des zones d'activités des communes membres. Chaque commune possédant un équipement de ce type pratique des prix de vente différents. A titre d'exemple Hermillon vend ses parcelles 10 € HT/m² et Saint-Julien-Montdenis 7.62 € HT/m² (depuis 1997). Aujourd'hui il convient donc dans un soucis d'harmonisation et de réactualisation d'appliquer une même offre de prix au m² sur tout le territoire de la CCCM.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de suivre l'avis de la commission économique de la CCCM qui ayant débattu propose un prix de vente de 10 € HT/m².

Après débat ce nouveau prix de vente de 10 € HT/m² est adopté à l'unanimité.

8. FIXATION DU PRIX D'ACHAT D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE.

Monsieur le Maire présente un plan parcellaire du lotissement Saint-Antoine et entre autre 3 parcelles se jouxtant . Après l'estimation des domaines à 2.30 € sur les trois propriétaires un seul situé entre les deux autres a accepté le prix proposé. Le juge en charge du dossier d'expropriation a lui préconisé un prix de 4 € aux 2 autres parcelles. Il convient dans un soucis d'équité de proposer aux trois propriétaires le même prix.

A l'unanimité le conseil municipal opte pour donner 4 € au m² de terrain aux trois propriétaires concernés.

9. MISE EN PLACE CHEQUES DEJEUNER.

Le débat ayant eu lieu lors de la commission des finances monsieur le maire propose de délibérer pour attribuer à l'ensemble des personnels communaux demandeurs, la possibilité de bénéficier de chèques déjeuner. Chaque personnel s'il le désire peut bénéficier d'un chèque par jour travaillé (20 par mois au prorata du temps de travail de l'intéressé). Chaque chèque coûte 5 €. 2.50 € sont à la charge du personnel et 2.50 € sont à la charge de l'employeur.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour attribuer ce « bonus » estimé à 50 € par mois pour un employé à temps complet, qui contrairement à une prime ne comporte pas de charges patronales.

10. POURSUITE PROCEDURE PERIMETRE DES SOURCES ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire informe le conseil sur la suite de la procédure de protection du périmètre des sources qui alimentent la commune. Cette procédure qui s'étale sur 3 ou 4 années en est aujourd'hui après le stade de la DUP donc au bornage et à l'acquisition des terrains du périmètre rapproché. Il convient donc de délibérer pour demander la subvention équivalente à la dépense totale estimée à 27 292 € imputée à hauteur de 20 535 € et 6 757 € aux budgets 2004 et 2005. le conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le maire donne la parole à Evelyne LESIEUR pour présenter les points suivants traitant les budgets communaux.

La commission des finances s'étant réunie les 3 et 5 février 2004 pour préparer les budgets de l'eau et de l'assainissement, du lotissement Saint-Antoine et général de la Commune le conseil n'abordera ce soir que le montant total de chaque chapitre comptable.

11. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2003 EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'eau et de l'assainissement pour 2003. Les résultats de clôture des deux comptes se montent à un solde négatif de 68 555.50 €

12. AFFECTATION DES RESULTATS 2003 EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le conseil délibère à l'unanimité pour affecter le résultat de l'exercice 2003 sur l'exercice 2004.

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2004 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .

Le budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2004 s'équilibre en dépenses et en recettes à 517 273.30 € soit 143 608.82 € en section d'exploitation et 373 664.48 € en section d'Investissement.

L'emprunt prévisible s'élève à 205 289.36 €

Les principales dépenses programmées étant consacrées à une première tranche de la réfection du réseau d'eau centenaire de MontDenis 58 000 € et la réfection de la rue de la croix blanche pour 92 000 €

14. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2003 DU LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du lotissement Saint-Antoine pour 2003.

les résultats de clôture des deux comptes s'équilibrent en recettes et dépenses pour un montant de 30 283.82 € soit 14 141,48 € en section d'Investissement et 16 142,34 € en section de fonctionnement.

15. AFFECTATION DES RESULTATS 2003 DU LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE.

Le conseil délibère à l'unanimité pour affecter le résultat de l'exercice 2003 sur l'exercice 2004

16. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2004 DU LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE

Le budget primitif 2004 du lotissement Saint-Antoine s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 929 810.00 € 2 348 210.00 € en section de fonctionnement et 1 581 600 € en section d'Investissement .

17. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2003 COMMUNE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour 2003. Les résultats de clôture des deux comptes se montent à un solde négatif de 142 130,76 €

18. AFFECTATION DES RESULTATS 2003 COMMUNE

Le conseil délibère à l'unanimité pour affecter le résultat de l'exercice 2003 sur l'exercice 2004.

19. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2004 DE LA COMMUNE.

Pour 2004 le budget primitif général de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 747 970.57 € soit 1 418 397.00 € en section de fonctionnement et 2 329 573.57 € en section d'investissement .

Parmi les dépenses d'investissement 389 750 € permettront d'entretenir et de rénover les bâtiments communaux, 159 929.31 € sont inscrits pour la réalisation du merlon de protection du lotissement de la petite via 87 830 .00 € devraient permettre l'installation de la zone de pique-nique de Serpolière et d'aménager la zone du skate park. Et bien évidemment l'aménagement de la rue de la croix blanche qui représente 565 320.00 €

L'emprunt prévisible s'élève à 858 026.79 €

20. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Egalement abordé lors de la commission des finances le conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions allouées aux sociétés pour majorité communales mais également extra communales pour certaines d'entre elles et qui accueillent des jeunes de notre cité.

3 % d'augmentation sont globalement appliqués par rapport à 2003.

Au total 100 000 € seront imputables au budget général de la commune en 2004.

Le conseil délibère pour attribuer les montants suivants :

ASSOCIATIONS	subventions 2004	OBSERVATIONS
COMITE DE JUMELAGE	5000 €	somme prévisionnelle compte tenu de l'organisation programmée d'un marché de Noël dont le budget est en cours d'estimation.
ADMR	7374 €	(base 2003) la somme réelle ne sera attribuée que lorsque le nombre d'heures effectives nous sera communiqué, chaque heure valant 1.11 € à la commune.
ASM	10 148 €	
ECOLE DE BASKET	4081 €	78.48 € par élève de la commune
AMICALE LAÏQUE	4534 €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	255 €	
TENNIS CLUB	1010 €	Dont 500 € reliquat 2003 fête Patronale.
BOULE ARDOISIÈRE	821 €	
PIED A L'ETRIER	2590 €	78.48 € par élève de la commune
COOP SCOL ANIMATIONS	3333 €	
COOP SCOL FOURNITURE	2355 €	471 € par classe
GARDERIE FOURNITURE	237 €	
PARENTS D'ELEVES	1963 €	
CARNAVAL 2003	457 €	
CARNAVAL 2004	457 €	
ECHO ARDOISIÈRE	6398 €	
ECOLE DE MUSIQUE	15 632 €	256 .26 € par élève
CLUB DU JEUDI	867 €	
ACTIVITES MANUELLES	255 €	
VIE SAINTE	357 €	
SERPOLIERE VISAGE DE SAINT JULIEN	255 €	
CHAPELLE DE GRENIS	255 €	
LES BOULANGERS DANS LE PETRIN	255 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	103 €	34.20 € par sapeur
FNACA	357 €	

UFAC	750 €	
ACCA	429 €	
CLUB DES SPORTS DES KARELLIS	2609 €	
ECOLE DU SKI CLUB	1099 €	78.48 €par élève de la commune
BLEUETS DE MAURIENNE	156 €	17.29 €par jeune – 18 ans de la commune
ASSOCIATION CANTONALE D'ANIMATION	2038 €	1.20 €par habitant
ANEM	263 €	Association Nationale des Elus de la Montagne
ASSOCIATION DES CONSEILLERES MUNICIPALES	46 €	
VOYAGES SCOLAIRES	1000 €	Provision pour les voyages à l'étranger.
AMICALE DE LA MAPAD	200 €	
BADMINTON	330 €	
UAM	156 €	17.29 €par jeune – 18 ans de la commune
CAM RUGBY	138 €	17.29 €par jeune – 18 ans de la commune
FOOTBALL CLUB	3 304 €	
ECOLE DE FOOTBALL	1766 €	78.48 €par élève de la commune Dont 432 € rappel 2003
ARDOISE EN MAURIENNE	515 €	
COMITE DES FETES (VOGUE)	9500 €	500 € en fonctionnement. 9000 € provisionnés selon les projets du comité.
IRRIGATION RIVE DROITE DU SAINT JULIEN	1647 €	Somme basée sur les devis présentés pour les travaux devant être réalisés en 2004

21. SUBVENTION SEJOURS LINGUISTIQUES.

5 jeunes de la commune vont, dans le cadre de leur scolarité, effectuer un séjour linguistique à l'étranger. Le conseil municipal accorde à l'unanimité 45 € de subvention à chacun d'eux.

1 élève devrait se rendre aux Etats Unis, 1 en Angleterre, 3 en Italie dont 2 en Sicile.

22. PROJET ANDRE MILLE.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur André MILLE qui souhaite créer sur la ZAC du pré de paques un espace de remise en forme (muscultation, fitness, hammam, sauna, jacuzzi, UVA, squash) d'une surface de 600 m².

Ce projet, évoqué lors de la commission économique de la communauté de communes, compétente dans l'aménagement des zones, y a reçu comme par le conseil municipal, un accueil très favorable.

Un débat s'instaure tout d'abord sur l'opportunité économique de l'installer à Saint-Julien-Montdenis ne serait elle pas plus viable économiquement à Saint-Jean de Maurienne ?

Monsieur MILLE proposant une implantation sur la plateforme (PF2) située le long de la nationale en dessous du restaurant et de l'hôtel. Les coûts de viabilisation de cette plateforme ne seraient ils pas trop importants pour la collectivité par rapport aux emplois ou revenus générés ? Ne serait il pas plus judicieux de l'implanter sur la plateforme (PF5) située près des maisons du quartier saint pierre plus facilement aménageable et vouée à des activités peu nuisantes ?

Marc TOURNABIEN doit recevoir le porteur du projet au cours de la semaine pour évoquer tous ces points. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal qui s'exprime dans un premier temps favorablement à cette implantation sur le territoire communal, sa position géographique centrale par rapport à la vallée, et pas uniquement, bien qu'important, le public potentiel de sa capitale.

23. COMPTES RENDUS REUNIONS ET COMMISSIONS.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 6 DECEMBRE 2003

1° gestion des canaux d'arrosage.

Il convient de rappeler les règles en vigueur concernant leur utilisation et la participation de la commune. L'entretien et les travaux sur le réseau sont sous la responsabilité des riverains, utilisateurs et propriétaires.

La commune peut intervenir à la demande des associations d'usagers en cas de besoin de matériel lourd (tractopelle, mise en place de matériels imposant des mesures particulières)

Elle ne peut intervenir sur des propriétés privées mais en tant que partenaire des associations elle assume la gestion du réseau situé sur le domaine public et peut soutenir ces associations au moyen de subventions.

2° La commission s'est ensuite rendue sur le chantier de la rue de la croix blanche et a visité l'appartement du groupe scolaire et les deux logements de l'ancienne école de VillardClément qui seront après réfection et mise en conformité remis sur le marché de la location.

L'appartement du groupe scolaire sera aménagé comme le précédent, cuisine et salon ne formant plus qu'une pièce.

Les deux appartements de VillardClément sont eux sous la maîtrise d'œuvre de Madame TRONEL architecte qui est en attente des devis des entreprises qu'elle a consulté afin de monter le dossier de demande de subvention.

Les travaux devraient débiter lorsque la consultation des entreprises sera achevée et que les dossiers de demande de subvention seront complets.

3° Pour terminer cette matinée la commission s'est rendue dans le quartier du Costerg où de nombreuses maisons sont en réhabilitation. La fréquentation y étant de plus en plus importante le stationnement commence à poser de réels problèmes.

La commission propose donc d'étudier la possibilité d'agrandissement de la plateforme de retournement située à l'extrémité de la rue de l'Argerel et d'y créer des places de parking, tout comme le long du torrent du Saint-Julien.

COMPTE RENDU DE REUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration est en « vitesse de croisière » et les coûts d'investissement diminuent

L'usine PECHINEY ALCAN est désormais raccordable à la station d'épuration, les réseaux arrivant aux limites de l'usine. Toutefois l'aménagement des réseaux internes à l'entreprise n'est pas encore réalisé.

Le traitement des boues devient un problème. Si actuellement elle sont traitées à l'incinérateur de Chambéry la perspective de l'arrivée des stations d'épuration de Saint-Michel de Maurienne et de Modane doit alimenter la réflexion globale sur le traitement des ordures ménagères et des boues et sur la création d'une capacité d'incinération pour la Maurienne.

COMMUNAUTE DE COMMUNE CŒUR DE MAURIENNE

Le conseil communautaire a décidé la prolongation de la voirie de la rue Léonard de Vinci.

La réalisation des études pour la mise en place d'un éventuel service de restauration scolaire pour les enfants des écoles de nos six communes.

La création d'un poste d'animateur.

La programmation, l'installation ou le renouvellement des matériels informatiques scolaires. 10 ordinateurs dans un premier temps en réseau interne puis en réseau avec les autres écoles, devraient être installés au groupe scolaire de notre commune. Cet espace informatique aurait également vocation à être ouvert au public.

ADSL

Actuellement 94 personnes désirant bénéficier de ce service sont inscrites en mairie.

Il faut au moins l'engagements de 100 personnes pour qu'il soit mis en place.

Aujourd'hui FRANCE TELECOM demande des engagements plus précis et à ce titre la population sera directement informée sur les modalités de cet engagement.

Les personnes intéressées de Saint-Julien-Montdenis mais également du Bochet doivent se faire inscrire en mairie qui se charge des relations avec FRANCE TELECOM.

24. QUESTIONS DIVERSES.

Suite aux travaux que la régie électrique a effectué au Claret les conteneurs destinés aux ordures ménagères et au tri sélectif ont du être déplacés près de l'ancienne école.

Certains usagers du quartier ont donc pris l'habitude de mettre leurs déchets et leurs emballages dans les conteneurs situés au pied de la rue de la raie, plus pratiques puisque sur leur circuit, mais les rendant ainsi trop « utilisés ».

Il conviendrait donc de remettre les conteneurs du haut du Claret à leur place initiale pour rééquilibrer les utilisations par les riverains.

Monsieur Varesano souhaitait intervenir sur l'ADSL suite à la demande de certains habitants de la commune. Et se faire le porte parole d'usagers du chemin de Tourmentier qui demandent à la commune d'effectuer un entretien (enlever les cailloux) de cette voie d'accès au hameau par le Claret.

Autrefois entretenu directement par ses usagers, Il est aujourd'hui utilisé, de plus en plus, par des véhicules 4X4. Comme chaque année les services techniques s'y rendront bien sur, mais le conseil craint, justement en terme de sécurité, qu'une ouverture systématique, n'incite à l'usage motorisé de ce chemin.

Il est 23 heures 55 Monsieur le Maire lève la séance.